





## **Proposition de Fiche de poste** **Directeur Référent Départemental**

### **Profil**

- Être Directeur ou directrice d'école, actuellement en exercice, ayant une expérience dans la fonction d'au moins 3 ans.
- Disposer d'une expérience avec un haut niveau d'expertise dans les trois grands domaines des missions relatives à la direction d'école : animation de l'équipe pédagogique, fonctionnement de l'école, relations avec les parents et les partenaires de l'école.
- Avoir une bonne connaissance de la réglementation du fonctionnement des écoles et des textes réglementaires en vigueur sur la direction est attendue.
- Cette fonction requiert notamment des qualités d'organisation, d'initiative et de communication.
- Elle requiert également le sens de l'État et du service public.

### **Missions**

- Être une écoute attentive non hiérarchique voire un médiateur de proximité pour certaines problématiques en cas de conflits (parents, adjoints, maire...)
- Proposer des modalités de travail et de contenus, animer des échanges entre pairs par circonscription ou bassins d'école et mutualiser des pratiques.
- Apporter des réponses réglementaires en lien avec les services juridiques de l'Education nationale.
- Pouvoir aider à la constitution de dossiers administratifs.
- Participer à la conception et à la formation initiale et continue des directeurs en ayant pu préalablement identifier leurs besoins et les attendus de la fonction.
- Avoir une mission d'accompagnement renforcée des néos directrices et directeurs.
- Pouvoir mettre en relation des directrices et directeurs ayant eu à résoudre des problématiques identiques afin qu'ils/elles puissent échanger en autonomie.
- Être garant du référentiel métier de directeur d'école auprès du conseil d'IEN, dans le respect de la charte de confiance.
- Pouvoir être un relais auprès des services de la DSDEN concernant le suivi des dossiers sensibles (informations préoccupantes, faits établissements...)
- Coordonner les travaux du groupe départemental des directrices et directeurs d'école, en assurer la communication et le suivi des décisions.
- Animer un espace collaboratif en ligne.



### **Positionnement par rapport à la hiérarchie**

Placé directement sous l'autorité du DASEN, le directeur référent lui rendra compte de son activité selon les modalités qu'ils auront définies ensemble.

### **Mode de nomination**

Les candidats devront faire valoir devant un jury leur expérience et leurs motivations pour occuper ce poste.

Le jury se réunira à l'issue pour déterminer leur choix. Le jury est composé de l'IANA, d'un IEN, d'une directrice ou d'un directeur en poste coopté par la DSDEN ne faisant pas acte de candidature.

Le directeur référent sera nommé pour 3 années par le DASEN.

La nomination devra avoir lieu au plus tard à la fin de l'année scolaire N-1.

### **Moyens / Conditions d'exercice**

Il conservera le bénéfice de son poste durant sa mission.

Il bénéficiera à minima d'un mi-temps, spécifiquement pour cette mission.

(Chaque Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale prévoira à minima un équivalent temps plein pour assurer ces missions dans le cadre des opérations de mouvement).

Il bénéficiera d'une indemnité de sujétion spéciale et des points d'indice correspondant à la direction d'une école du groupe 4 (10 classes et plus).

Il bénéficiera également d'un volant d'indemnités de déplacement lui permettant d'aller à la rencontre des directeurs et directrices l'ayant sollicité.

Il disposera d'une adresse mail, d'un téléphone portable et d'un espace de travail dédié pour cette mission.